



Assemblée générale

PROVISOIRE

**A/45/PV.82
20 septembre 1991**

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 82e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York,
le lundi 16 septembre 1991, à 10 h 30**

Président : **M. de MARCO** **(Malte)**

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [125] (suite)

Programme de travail

Question de Palestine [23] (suite)

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix [28] (suite)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales [42] (suite)

Question de Chypre [43]

Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [76] (suite)

Prévention du crime et justice pénale [100] (suite)

Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 [118] (suite)

L'agression irakienne et le maintien de l'occupation du Koweït en violation flagrante de la Charte des Nations Unies [153]

Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) : activités diverses [156 b)] (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [117] (suite)

Déclaration de clôture du Président

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Clôture de la quarante-cinquième session

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 125 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/45/1004/Add.4)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de passer au premier point de notre ordre du jour de ce matin, j'appelle l'attention des représentants sur le fait que, depuis la distribution, le vendredi 13 septembre, sous forme provisoire, du document A/45/1004/Add.4, qui contient le texte d'une lettre que m'a adressée le Secrétaire général, par laquelle il m'informe que le Cambodge, le Libéria et Sao Tomé-et-Principe ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte, la Gambie a également effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

En conséquence, la version définitive du document A/45/1004/Add.4, qui a été distribuée ce matin, confirme cette situation.

Je rappelle aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte,

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées."

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de procéder à la clôture de la quarante-cinquième session, l'Assemblée examinera les points restant à l'ordre du jour, conformément à la décision 45/455 du 21 décembre 1990. L'Assemblée examinera également un point que l'Assemblée a décidé d'inclure à l'ordre du jour de la présente session par sa décision 45/402 B du 20 avril 1991.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**QUESTION DE PALESTINE**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va d'abord examiner le point 23 de l'ordre du jour, intitulé "Question de Palestine".

Les membres de l'Assemblée générale se souviendront que l'Assemblée a adopté sur ce point les résolutions 45/67 A, B et C, 45/68 et 45/69, le 6 décembre 1990. Comme ils le savent, la question de Palestine a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée estime que l'examen de ce point est terminé pour la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Ainsi s'achève l'examen du point 23 de l'ordre du jour.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Les membres de l'Assemblée générale se souviendront que l'Assemblée a adopté sur ce point la résolution 45/15, le 20 novembre 1990. Comme ils le savent, la question de la situation en Amérique centrale a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée estime que l'examen de ce point est terminé pour la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Ainsi s'achève l'examen du point 28 de l'ordre du jour.

POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**L'AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Les membres de l'Assemblée générale se souviendront que, le 21 septembre 1990, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale et que, le 14 décembre 1990, elle a ensuite

Le Président

décidé d'ajourner l'examen de ce point à une date ultérieure, au cours de la présente session, et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session.

Nous avons ainsi achevé l'examen du point 42 inscrit à notre ordre du jour.

POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE CHYPRE

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux membres que le 21 septembre 1990 l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session, mais n'a pas indiqué de date appropriée pour le renvoi de ce point à la présente session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer ce point à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inclure dans le projet d'ordre du jour de la quarante-sixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé notre examen du point 43 de l'ordre du jour.

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX
SOUS TOUS LEURS ASPECTS

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux membres que l'Assemblée a adopté la résolution 45/75 le 11 décembre 1990. Comme les membres le savent, ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de l'Assemblée. Puis-je considérer que l'Assemblée estime que l'examen de ce point à la présente session est terminé?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé notre examen du point 76 de l'ordre du jour.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux membres que l'Assemblée a adopté les résolutions 45/107 à 123 et la décision 45/428 le 14 décembre 1990. Comme les membres le savent, le point relatif à la prévention du crime et à la justice pénale a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée estime que l'examen de ce point à la présente session est terminé?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé notre examen du point 100 de l'ordre du jour.

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux membres que l'Assemblée a adopté les résolutions 45/248 A et B, 45/249, 45/250 A à C, 45/251 et 45/252 A à C le 21 décembre 1990, et la décision 45/456 le 3 mai 1991. Comme le savent les membres, ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée estime que l'examen de ce point à la présente session est terminé?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé notre examen du point 118 de l'ordre du jour.

POINT 153 DE L'ORDRE DU JOUR

L'AGRESSION IRAQUIENNE ET LE MAINTIEN DE L'OCCUPATION DU KOWEIT EN VIOLATION FLAGRANTE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux membres que le 21 septembre 1990 l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de ce point à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inclure dans le projet d'ordre du jour de la quarante-sixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé notre examen du point 153 de l'ordre du jour.

POINT 156 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

FINANCEMENT DES ACTIVITES QUI DECOULENT DE LA RESOLUTION 687 (1991)

(b) ACTIVITES DIVERSES

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux membres que le 29 avril 1991 l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de ce point à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Puis-je

Le Président

considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé notre examen du point 156 b) de l'ordre du jour.

POINT 117 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme le savent les représentants, j'ai mené, au cours de ces derniers mois, de vastes consultations au sujet de la revitalisation du travail de l'Assemblée générale. Je l'ai fait en pleine connaissance du rôle unique que l'Assemblée générale peut jouer, compte tenu de sa composition quasi universelle, dans la conduite des relations internationales à une époque où l'évolution dans ce domaine mène à de nouveaux défis et à de nouvelles opportunités. J'ai reçu de nombreux appuis et encouragements lorsque j'ai continué d'élargir ces consultations afin qu'elles englobent tous les membres de l'Organisation des Nations Unies.

En poursuivant cette initiative, j'ai reçu l'assistance d'un grand nombre de représentants permanents et de présidents des grandes commissions et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et en particulier du Représentant permanent de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Darko Silovic, qui m'ont tous généreusement accordé toute leur coopération.

A bien des égards, les idées et suggestions soumises à l'examen par les membres n'étaient pas vraiment nouvelles : il existe déjà un ensemble de résolutions et de décisions de l'Assemblée générale préconisant la rationalisation, la revitalisation et l'amélioration des procédures de travail en vue d'améliorer l'efficacité, l'utilité et la capacité de l'Assemblée à jouer le rôle qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies.

Il appartient donc à l'Assemblée, et par conséquent à chacun d'entre nous, d'examiner ces dispositions avec le plus grand soin en faisant preuve d'imagination afin d'appliquer aux travaux de l'Assemblée les mesures susceptibles de contribuer à la rendre plus efficace et plus utile dans le contexte d'une réalité internationale en mutation rapide.

Le Président

Chaque représentant que j'ai consulté a reconnu que le travail de l'Assemblée doit être revitalisé et qu'il est essentiel pour les Etats Membres d'avoir l'assurance que l'un d'entre eux, quel qu'il soit, peut appeler l'attention de l'Assemblée sur toute question le préoccupant.

Les consultations auxquelles nous avons tous eu l'occasion de participer se sont déroulées tout au long de mon mandat. Je crois que de grands progrès ont été réalisés vers la formulation d'une série de recommandations dont l'application pourrait avoir l'effet souhaité, à savoir améliorer les travaux de l'Assemblée et accroître sa capacité d'agir efficacement. Je suis fermement convaincu que l'élan donné à ces consultations importantes doit être maintenu systématiquement et complètement.

Nous nous sommes efforcés pendant cette présidence de préserver un équilibre entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat en tant qu'organes principaux des Nations Unies. Comme le dit à juste titre le Secrétaire général dans son rapport annuel, cette question

"ne concerne pas simplement le fonctionnement interne de l'Organisation; elle a une incidence sur le rôle qu'elle joue dans la défense de la paix". (A/45/I, p.20)

Compte tenu des discussions que j'ai eues avec les présidents des groupes régionaux et d'autres représentants, je voudrais donc proposer que l'Assemblée décide d'inclure dans le projet de l'ordre du jour de sa quarante-sixième session le point intitulé "Revitalisation du fonctionnement de l'Assemblée générale". Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 117 de l'ordre du jour.

DECLARATION DE CLOTURE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En cette fin de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous éprouvons une certaine satisfaction à voir que l'Organisation des Nations Unies a, au cours des 12 derniers mois, fait la preuve de sa crédibilité en prenant des décisions difficiles à une période de foi renouvelée en la paix, la justice et la liberté.

Traduire dans les faits la Charte des Nations Unies, inspirée par les tragédies d'une guerre dont les conséquences viennent peut-être à peine de s'effacer, est en soi une tâche difficile.

Au cours de la quarante-cinquième session, l'Assemblée a essayé de se comprendre elle-même et de comprendre son rôle dans un drame international qui a révolutionné le monde.

Au cours des 12 derniers mois, l'Organisation des Nations Unies a pris l'une des plus importantes décisions de ses 45 années d'histoire.

La résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité est une décision de vaste portée. Elle a joué un rôle essentiel dans la libération de l'occupation d'un des membres de longue date de l'Organisation. Elle a réaffirmé le rôle central que l'Organisation des Nations Unies peut et devrait jouer dans la conduite des relations internationales. Elle a souligné notre détermination commune de veiller à ce que, dans un nouvel ordre mondial libéré des contraintes de l'affrontement des superpuissances, ce soit le règne du droit et non la loi du plus fort qui l'emporte.

On ne peut nier que l'adoption de la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité ait été l'une des décisions les plus difficiles et les plus pénibles à prendre. Notre organisation est vouée à la paix et au règlement pacifique des différends. La sagesse et l'expérience nous enseignent qu'il est parfois nécessaire de prendre les armes pour défendre la paix. Cependant, le fait même de prendre les armes est d'une certaine façon le signe d'un échec, le signe que l'on n'a pas trouvé un autre moyen, non violent, de régler nos différends.

Lors de l'examen des principes généraux de la coopération en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Assemblée jugera peut-être bon, au vu de l'Article 11 de la Charte, d'examiner les

Le Président

circonstances et les mécanismes requis pour l'emploi de la force armée, en gardant à l'esprit le principe de la proportionnalité et les aspects humanitaires en jeu.

L'Assemblée générale peut faire des recommandations sur ces principes, tant à ses membres qu'au Conseil de sécurité. C'est un problème qui exige de la part des membres une sensibilité dictée par la nécessité d'éviter de plier face à l'agression tout en évitant les bruits de guerre qui provoquent des attitudes d'affrontement et précipitent le recours à la force.

L'Assemblée générale, dans ce contexte et grâce à sa clarté de pensée, doit éviter de faire deux poids deux mesures dans des circonstances, présentes et futures, susceptibles de mener à des situations risquant d'entamer la crédibilité de l'Organisation.

Prenant part à des missions difficiles, l'Organisation des Nations Unies donne des signes encourageants que la méthode laborieuse de la persuasion et de la diplomatie peut aussi donner des résultats.

L'évolution récente de la situation au Cambodge en est la meilleure preuve.

En ce qui concerne la question de Chypre, il semble depuis peu que les efforts faits par le Secrétaire général laissent entrevoir un léger progrès.

Demain, l'Organisation s'enrichira de l'admission de sept nouveaux membres. Pour cinq d'entre eux - la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée ainsi que les trois Etats baltes - le processus de la diplomatie patiente, l'impulsion des événements et une démarche réaliste ont été efficaces, conduisant ces pays au stade où ils peuvent prendre la place qui leur revient dans le concert des nations.

On ne peut manquer de constater aussi qu'en ce moment même le Secrétaire général est engagé dans ce que l'on espère être la phase finale de sa recherche inlassable d'une solution au problème des otages retenus au Liban.

Passer en revue les succès récents de notre Organisation doit nous amener à faire certaines constatations. Rappelons-nous que parallèlement aux événements encourageants de la scène internationale certains échecs subsistent.

On n'a pas réussi à engager un processus efficace pour régler le problème du Moyen-Orient en dépit des efforts persistants et louables faits dans ce sens. Le problème du Moyen-Orient a une dimension qui va bien au-delà de la question immédiate du conflit arabo-israélien.

Le Président

On n'a pas réussi non plus - et c'est un échec tout aussi grave - à engager un dialogue Nord-Sud réel et global. Alors que certaines régions du monde accèdent à la liberté politique, de nombreuses autres s'aperçoivent que la liberté qu'elles ont obtenue grâce au processus de décolonisation, auquel notre Organisation a énormément participé, est compromise par la pauvreté, le sous-développement et les luttes fratricides.

L'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud, si elle progresse, se révèle cependant plus difficile que beaucoup l'avaient imaginé.

Les problèmes et les dangers persistent dans diverses régions du monde.

Je crois que dans bien des cas notre Organisation ne met peut-être pas toutes ses ressources, qui sont nombreuses, à la disposition de la communauté internationale pour trouver des solutions aux problèmes en suspens.

Je pense en particulier au rôle plus important que l'Assemblée générale des Nations Unies peut et devrait jouer dans tous les aspects des relations internationales. Je pense aussi à l'impact limité que l'Organisation continue d'avoir sur les questions liées au développement économique et social, tant au niveau national qu'au niveau mondial, malgré la profusion d'organes et d'institutions, qui vont des institutions spécialisées aux organes d'experts, et des ressources considérables dont elle dispose à cette fin.

Pendant mon mandat à la présidence de l'Assemblée générale, je me suis fixé pour principal objectif de susciter une réflexion sur le processus de revitalisation de l'Assemblée. Je l'ai fait car je suis fermement convaincu que l'évolution récente de l'ordre mondial fournit une occasion unique d'activer le vaste potentiel de délibération et de décision qui est, dans une certaine mesure, inexploité dans notre Assemblée depuis plus de 40 ans.

Je crois à une Organisation des Nations Unies de la deuxième génération, une Organisation enracinée dans les principes et les aspirations qui ont motivé sa fondation il y a 45 ans, mais se nourrissant des événements spectaculaires qui ont marqué les relations internationales ces dernières années, et qui se sont encore accélérés au cours des derniers mois.

L'Assemblée générale peut et doit être au coeur de ces événements. C'est le seul organe principal, en vertu de la Charte, où tous les membres sont non seulement égaux mais aussi des membres permanents. C'est l'organe investi à

Le Président

la fois du pouvoir et de la capacité de débattre de toutes les questions liées aux relations internationales. C'est l'unique instance où des questions peuvent être examinées dans leurs aspects interdépendants, où toutes les parties à un problème peuvent être consultées simultanément et où le processus de décision peut s'accompagner d'un processus efficace d'exécution.

Le Président

Il importe que des rapports institutionnels équilibrés soient maintenus au sein des organes principaux de l'Organisation et entre eux, y compris l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Mon opinion se trouve confirmée dans le rapport du Secrétaire général qui déclare qu'à son avis

"Cette question ne concerne pas simplement le fonctionnement interne de l'Organisation; elle a une incidence sur le rôle qu'elle joue dans la défense de la paix." (A/46/L. p. 22)

Notre Assemblée a souffert pendant de nombreuses années de l'effet débilisant d'un ordre mondial caractérisé par l'affrontement, ordre hostile à sa vocation essentielle d'organe approprié de délibération et de prise de décisions collectives. Pendant de nombreuses années, nous avons échangé des propos au-dessus de nos têtes au lieu de nous adresser vraiment les uns aux autres. Pendant de nombreuses années, nous avons, souvent même par consensus, adopté des décisions que, parfois, nul d'entre nous n'aurait jamais pensé ou espéré qu'elles seraient appliquées. Pendant de nombreuses années, beaucoup trop d'années, les sessions annuelles de l'Assemblée se sont transformées en un rituel de procédure intensif pendant les trois premiers mois, pour reprendre ensuite de façon sporadique le reste de l'année, d'une manière qui n'était pas toujours en rapport avec les réalités du monde extérieur.

Nul ne contestera que si le temps du changement est arrivé, jusqu'à présent aucun changement ne s'est réellement produit. Lors des consultations intensives menées au cours les 12 derniers mois sur la question de la revitalisation de l'Assemblée générale, j'ai identifié trois domaines pour lesquels une réforme importante s'impose si l'on veut tirer pleinement parti de la structure démocratique fondamentale de l'Assemblée. L'objet essentiel de mes consultations était d'assurer la pertinence et l'efficacité de l'Assemblée, car, à mon avis, sans pertinence l'efficacité pourrait bien n'être qu'un pas en arrière.

Premièrement, nous devons nous attacher à faire meilleur usage des structures et des procédures internes existantes et au besoin les adapter. Cela s'impose si l'on veut qu'elles reflètent le rôle de l'Assemblée, qui consiste à être présente et active dans l'étude de tous les problèmes mondiaux. L'Assemblée doit se montrer à la hauteur des responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte pour justifier sa raison d'être.

Le Président

Deuxièmement, nous devons examiner de près le processus de prise de décisions et de leur application. Cela est nécessaire pour donner leur sens aux délibérations de l'Assemblée et l'investir des pouvoirs nécessaires et, partant, pour en assurer l'efficacité.

Troisièmement, nous devons améliorer la relation existant entre le fonctionnement de l'Assemblée et celui des autres parties du système des Nations Unies, y compris le Secrétariat. Cela est nécessaire pour préserver le rôle central de l'Assemblée générale tel que le prévoit la Charte. Cela est également nécessaire pour garantir que l'ensemble des ressources du système des Nations Unies soient utilisées de façon harmonisée et efficace dans le cadre des efforts de règlement des problèmes internationaux.

Le Président de l'Assemblée générale non seulement préside et représente l'Assemblée générale mais a également, à mon avis, pour responsabilité de rapprocher l'Assemblée et ses décisions des gens, là où l'Organisation est la plus nécessaire. Au début de cette année, alors que notre Organisation était si profondément préoccupée par l'urgence de la situation dans le Golfe, je me suis rendu dans les camps des territoires occupés et en Jordanie. Il importait d'assurer les réfugiés palestiniens que la communauté mondiale se préoccupait toujours aussi profondément de leur sort, du point de vue politique aussi bien que social et humanitaire. En cette période difficile, il était essentiel de soutenir de près le Commissaire général et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés dans le Proche-Orient (UNRWA), dans leurs efforts dévoués consacrés au service des réfugiés palestiniens et de la défense des droits de l'homme.

Sur la route menant à Jérusalem il y a un cimetière où sont enterrés les membres de la force de maintien de la paix des Nations Unies morts en accomplissant leur devoir. Lorsque je me suis trouvé devant la tombe de ces soldats, j'ai senti que l'Assemblée générale était avec moi. Vendredi dernier, au Liban, un autre soldat de la force de maintien de la paix des Nations Unies a donné sa vie dans l'accomplissement de son devoir. A ce jour, plus de 700 d'entre eux ont perdu la vie au service des Nations Unies. Leur martyr est un martyr consenti au service de la paix.

Le Président

Dans la zone démilitarisée entre l'Iraq et le Koweït, il existe des avant-postes tenus par les forces de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït. Il faisait une chaleur torride lorsque j'ai rendu visite aux hommes de différentes nationalités qui tiennent ces postes. Il est temps de parler du dévouement discret qu'inspire déjà notre Organisation et qui peut tellement enrichir l'avenir des Nations Unies de la deuxième génération. Si l'on réfléchit à l'unité d'objectif qui guide les soldats de la paix originaires de différentes régions du globe, on peut y voir l'embryon des forces prévues par la Charte pour maintenir la paix et la sécurité.

En ma qualité de Président de l'Assemblée, je me suis rendu à Addis-Abeba le 21 juin 1991, à temps pour assister au début du renouveau de ce pays, hier encore en proie aux troubles et à la guerre civile. Lors d'une visite aux camps de réfugiés de Teferi Ber, j'ai été témoin d'un exemple frappant de l'une des tragédies les plus cruelles de notre époque - les réfugiés de la faim, avec leurs souffrances indicibles et souvent apparemment sans remède.

Là encore, lors des mes réunions avec des représentants du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations, j'ai vu une autre dimension de l'attachement et du dévouement personnels que les Nations Unies ont une telle capacité à susciter : les héros inconnus d'aujourd'hui, hommes et femmes jeunes dont beaucoup viennent de différentes organisations non gouvernementales, qui consacrent les meilleures années de leur vie au service de ceux qui, pour beaucoup, semblent avoir été oubliés par l'humanité.

À ce propos, je voudrais mentionner tout particulièrement - alors que l'opération, décidée par une résolution de l'Assemblée générale de 1970, entre dans sa vingtième année - la compétence et le dévouement des 2 000 volontaires des Nations Unies, spécialistes et travailleurs sur le terrain, qui servent actuellement dans plus de 100 pays en développement. J'ai l'intention d'en faire spécialement mention dans un message à la troisième Réunion intergouvernementale de volontaires qui doit se tenir à la fin de l'année à Katmandou.

Le Président

C'est une triste condamnation de notre monde de contrastes brutaux entre richesse et pauvreté que la question des réfugiés, victimes de catastrophes aussi bien naturelles que provoquées par l'homme, doive occuper une place aussi prééminente dans les travaux de notre Organisation. Un autre exemple de cette situation m'a été donné dans mon propre pays et en Italie en août dernier avec le cas de milliers de réfugiés albanais - réfugiés non pas en raison de circonstances politiques dans un pays qui a courageusement emprunté la voie de la démocratie, mais d'une situation économique extrêmement difficile.

Notre Organisation a sans aucun doute pour tâche bien définie d'accroître son expérience et sa volonté d'agir - lesquelles sont déjà considérables - en la matière, notamment en ce qui concerne ceux auxquels ne s'applique pas la définition juridique de réfugiés aux termes des conventions internationales existantes. C'est une question que j'ai abordée aussi bien avec le Secrétaire général qu'avec le HCR. Je suis très encouragé par leurs réactions ainsi que par l'intention déclarée de nombreuses délégations d'examiner cette question à titre prioritaire à la prochaine session de l'Assemblée.

L'année dernière a également vu se dérouler d'importants événements internationaux, dans certains desquels l'Assemblée a joué un rôle - ce dont il y a lieu de se réjouir. Je me suis trouvé à Pyongyang et à Séoul peu de temps avant que les deux Corées demandent à devenir Membres de notre Organisation. Et j'étais également à Kiev durant les derniers jours des événements spectaculaires qui se sont déroulés en Union soviétique en août dernier.

Une visite à l'Ukraine place au premier rang un autre grand problème mondial majeur de notre époque, celui de la dégradation de l'environnement. En examinant la catastrophe de Tchernobyl, je songeais - comme je l'avais fait auparavant devant les incendies qui ravagent les champs pétroliers koweïtiens - aux tâches énormes auxquelles l'humanité doit s'attaquer pour se sauver de la destruction. Tchernobyl est une catastrophe internationale et sa solution exige par conséquent une approche internationale.

Le Président

La Conférence pour les annonces de contributions en faveur de Tchernobyl, qui doit se tenir le 20 septembre 1991, est un rappel à la fois de la solidarité internationale et de la participation internationale. Je suis sûr que nombreux seront les pays membres qui donneront une preuve tangible de leur solidarité.

Le problème de l'environnement doit être un point important à l'ordre du jour de la communauté internationale, qui attend l'impulsion d'une assemblée générale revitalisée.

Puis-je faire part aux membres de l'Assemblée, alors que je m'adresse à eux pour la dernière fois en tant que Président, d'une réflexion concernant le Conseil de tutelle. Il a rempli et continue de remplir son objectif en vertu de la Charte; l'accueil chaleureux que nous allons réserver, demain, au sein de l'Assemblée générale à deux pays - la Micronésie et les îles Marshall -, par l'intermédiaire du Conseil de tutelle, reflète son importance, mais le succès même avec lequel il offre la nationalité à tant de pays et de peuples auparavant sous tutelle a diminué son rôle. Nous proposons que, outre le rôle qui est le sien en vertu de la Charte, le Conseil de tutelle se voit confier pour le bien de l'humanité la responsabilité du patrimoine commun de l'humanité et de ses préoccupations communes : l'environnement, la protection de zones extraterritoriales et des ressources de la mer et du fond des mers, le climat et les droits des générations futures. Telle est notre tâche à l'égard de l'humanité, et le Conseil de tutelle peut être l'organe approprié à cet égard.

Un renforcement du rôle politique est une autre dimension du processus de revitalisation de l'Assemblée. Je me rappelle, à ce propos, la distinction que faisait le premier président de l'Assemblée, Paul-Henri Spaak, dans son discours de clôture en 1946. Le Président Spaak déclarait :

"Je suis allé quelquefois à Genève avant la guerre et j'avais l'impression d'être dans une réunion de diplomates. Ici, j'ai eu très nettement l'impression d'être dans une réunion d'hommes politiques.

Nous avons créé, je le pense véritablement, un essai de parlement mondial. Je ne suis pas encore sûr que le système soit tout à fait bon,

Le Président

cependant je dois reconnaître que le premier essai auquel nous venons d'assister me donne confiance." (Documents officiels de l'Assemblée générale, 67e séance plénière, p. 1171)

Je crois que le travail de l'Assemblée devrait être constitué à la fois d'initiatives politiques et d'exercice diplomatique. Au fil des ans, notre assemblée a perdu de son efficacité politique en marginalisant dans une large mesure le rôle des ministres qui est d'être des invités honorés, bienvenus, mais au séjour de courte durée, qui prononcent des discours avant de repartir aussitôt. Dans mes consultations, j'ai exploré la possibilité de faire participer davantage les ministres au travail de l'Assemblée générale et d'offrir la possibilité aux parlementaires de jouer un rôle plus actif dans le travail des grandes commissions, peut-être grâce à un meilleur étalement des séances de l'Assemblée sur l'année.

Un autre aspect important qui, selon moi, doit faire l'objet de l'attention constante de l'Assemblée est celui du dialogue Nord-Sud. Bien que nous nous soyons écartés, dans nos efforts en faveur du développement économique des pays du tiers monde, de la mentalité de la "science austère" en introduisant une dimension "à visage humain", peut-être pourrions-nous ajouter à cette notion celle d'un visage à la fois humain et honnête? Nous n'avons pas encore l'équivalent de la détente Est-Ouest dans les relations Nord-Sud. Nous pensons que l'Assemblée générale doit avoir des relations plus étroites et plus claires avec les institutions de Bretton Woods afin d'apporter cet ingrédient qui était absent des débats d'hier et sans lequel les espoirs d'une percée s'estompent.

Le maintien de la paix et de la sécurité ne peut être réalisé qu'en dépassant cette autre frontière dramatique, celle de la guerre contre le besoin. Tant que le "rideau de la pauvreté" n'aura pas disparu, la paix et la sécurité seront menacés. Ce fait m'a été révélé avec une immédiateté déconcertante par une équipe de fonctionnaires de terrain des Nations Unies appartenant à divers organismes lors de ma récente visite au Ghana. J'ai rencontré là-bas plus d'une dizaine de spécialistes très dévoués et compétents qui m'ont parlé avec enthousiasme des différents travaux qu'ils accomplissaient, des difficultés qu'ils rencontraient et des efforts intenses qu'ils déployaient pour s'acquitter de leurs tâches.

Le Président

Deux observations qui m'on été faites pendant notre rencontre ont, toutefois, retenu particulièrement mon attention. La première est venue de participants à cette réunion qui m'ont dit qu'il était très rare qu'ils aient l'occasion de parler de leur travail à un haut représentant de l'Assemblée générale. L'autre observation m'a été faite par un des fonctionnaires qui estimait que malgré les efforts qu'ils déployaient, tant sur le plan individuel que collectif, le travail des organismes qu'ils représentaient ne représentait qu'une part infime des efforts de développement nécessaires dans les pays où ils opéraient.

Dans mon discours d'ouverture devant l'Assemblée il y a un an, j'ai souligné les réalités humaines qui se cachent derrière les statistiques, quelle signification revêt sur le plan de la souffrance humaine lorsqu'on sait que 1,1 milliard d'êtres humains vivent dans une pauvreté extrême, que le nombre des pays considérés comme les moins avancés parmi les pays en développement est passé de 24 en 1971 à 42 en 1990. Concrètement, il nous reste encore à parcourir une longue et difficile route.

C'est un privilège pour moi que d'avoir été aux services de l'Assemblée et des Nations Unies pendant ces 12 derniers mois. Ce fut un honneur pour mon pays, Malte, d'avoir présidé l'Assemblée. La coopération et l'aide que j'ai reçues ici des délégations et de leurs gouvernements lors de mes visites dans différents pays, en écoutant et en apprenant, ont été très précieuses pour une meilleure évaluation de l'objectif, des buts et de l'avenir de l'Organisation.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de ses conseils et de son aide. Sa clairvoyance et sa calme diplomatie constituent un atout pour l'Organisation. Je pense que la façon dont il dirige les Nations Unies marquera de son empreinte leurs opérations futures.

Au Secrétaire général adjoint Spiers et à son personnel dévoué, j'adresse mes remerciements pour m'avoir aidé à présider l'Assemblée.

J'ai dit que c'était un privilège pour moi que d'être au service des Nations Unies. C'était plus qu'un privilège, c'était une expérience de la dimension humaine. Prenant la parole à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Moscou, il y a quelques jours, cette notion de la dimension humaine m'a rappelé le génie de Léonard de Vinci qui a mis l'homme au centre de la création, qui a cherché à découvrir et à comprendre

Le Président

l'univers. C'est cette dimension humaine, dans son universalité, qui symbolise l'engagement des Nations Unies.

Les Nations Unies sont une organisation complexe. Les sensibilités de chaque nation ici présente doivent être respectées. La Realpolitik ne peut être ignorée. Dans le monde économique les miracles n'existent pas, et dans le domaine social il faut du temps pour aplanir les divergences et introduire de nouvelles cultures. Néanmoins, les Nations Unies, en dépit de leurs doutes et de leurs erreurs, sont essentielles à la cause du progrès dans le monde. Elles sont aussi puissantes et efficaces que les pays membres veulent qu'elles le soient.

Mais il est un autre aspect qui demeure la pierre angulaire de l'Organisation : la notion de paix. Nous devons sauvegarder la paix. Nous avons appris également comment défendre la paix. Mais la paix elle-même peut être négative si elle naît de l'acceptation du déni des droits de l'homme, si la misère et la faim sont une condamnation à perpétuité pour des milliards d'êtres humains. Pandit Nehru, qui a consacré sa vie à souffrir pour la liberté et qui chérissait la paix disait :

"La paix est indivisible, de même que la liberté. De même que la prospérité aujourd'hui, de même aussi que la catastrophe dans ce monde unique qui ne peut plus être divisé en fragments isolés."

Car la paix que nous recherchons, et pour laquelle des millions sont morts, est la paix dans la liberté. Tel est notre engagement aux Nations Unies. Tel est le privilège que nous partageons. Telle est notre responsabilité commune.

MINUTE DE SILENCE CONSACREE A LA PRIERE OU A LA MEDITATION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous arrivons au terme de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

CLOTURE DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je déclare close la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 11 h 20.